

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Délibération N°9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-quatre**
Le **Trois Juillet à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 27 Juin 2024 s'est réuni, à la
Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, M. BOUCHET, M. BRUNIAU, Mme CHERVIN, M. ROUSSILHE, M. BODIN, Mme PERICHON, Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de LAPALISSE : Mme QUATRESSOUS, pouvoir à Mme CHERVIN
- Commune de LAPALISSE : Mme Annie de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS, pouvoir à M. BOUCHET
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, pouvoir à M. LASSALLE

Absente :

Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

A l'approche des vagues de chaleurs estivales, le Gouvernement a annoncé le 14 juin 2022 le lancement d'un programme de renaturation des villes, doté d'un fonds de 500 millions d'euros.

La forte artificialisation de certains environnements urbains les rend particulièrement vulnérables face aux effets du dérèglement climatique (vagues de chaleur, sécheresse, ou encore inondations). A l'inverse, la (re)création d'espaces de nature en ville et le développement de leurs fonctionnalités écologiques améliorent la résilience climatique de l'espace urbain. La végétalisation des villes contribue en effet à rafraîchir les villes en luttant contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains. Le renforcement de la présence de l'eau permet quant à lui d'amplifier l'effet de rafraîchissement des espaces végétalisés et une gestion intégrée de l'eau en ville contribue à la lutte contre les inondations, en grande partie dues à l'imperméabilisation des sols.

Aussi l'État dans le cadre du dispositif de financement Fonds Vert a décidé de soutenir les investisseurs publics afin de concourir à la renaturation des villes et des villages.

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	20
VOTANTS :	24

OBJET :

**DEMANDE FONDS VERT -
RENATURATION VILLE ET
VILLAGE : RENATURATION
COUR D'ECOLE GEORGES
GIRAUD**

La renaturation doit participer à l'adaptation des espaces urbanisés aux impacts du changement climatique, en réduisant leurs vulnérabilités grâce aux solutions fondées sur la nature (végétalisation, régulation hydraulique ou encore aménagement de parcs et jardins).

Le projet de renaturation de la cour de l'école Georges GIRAUD s'inscrit dans cette dynamique.

La triple préoccupation, environnementale, pédagogique et de bien-être des élèves conduit à définir des axes prioritaires :

- désimperméabiliser au maximum la cour de l'école
- être vigilant aux matériaux choisis, et à la gestion des ressources
- mener une végétalisation diversifiée, afin de favoriser la biodiversité, mais aussi les ressources pédagogiques
- favoriser l'ombre et la fraîcheur, pour le confort des usagers de la cour et du bâtiment
- penser les aménagements ludiques et sportifs en visant l'épanouissement des enfants, l'inclusion de tous et la pacification des lieux
- tenir compte de l'existant et du contexte du bâtiment, afin de mener une réflexion plus générale sur l'école et ses abords
- valoriser les mobilités douces en repensant les accès et les installations

La démarche de conception du projet se fera de façon participative.

Le montant des travaux est évalué à 100 000 €HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Fonds Vert Renaturation : 40 000 €
- DETR : 35 000 €
- Banque des Territoires (études) : 5 000 €

Autofinancement : 20 000 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer la demande de subvention Fonds Vert concernant la renaturation de la Cour d'École.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 11 JUIL. 2024
Publié ou Notifié
le : 4 JUIL. 2024
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :